

La  
**Semaine Religieuse**

DE  
**Québec**

VOL. XVIII

Québec, 20 janvier 1906

No 23

**DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD**

**SOMMAIRE**

— o —

Calendrier, 353. — Les Quarante-Heures de la semaine, 353. — Lettre de N. T. S. P. le Pape, 354. — Au Mont Saint-Louis, 360. — Au Manitoba, 361. — Les évêques et les élections en Angleterre, 362. — L'épiscopat et la séparation, 363. — A la jeunesse catholique, 366. — Ce que veulent les Francs-Maçons, 367. — Bibliographie, 368.

**Calendrier**

— o —

21	DIM.	b	III ap. l'Epiphanie. <b>Ste Famille J. M. J.</b> , 2 cl. <i>Kyr.</i> 2d ton. II Vêp., mém des suiv., de Ste Agnès (II Vêp., <i>Stans</i> ) et du dim.
22	Lundi	tr	SS. Vincent et Anastase, martyrs.
23	Mardi	b	Epousailles de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i>
24	Merc.	r	S. Timothée, évêque et martyr.
25	Jeudi	b	Conversion de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>
26	Vend.	r	S. Polycarpe, évêque et martyr.
27	Samd.	b	S. Jean-Chrysostome, évêque et docteur.

**Les Quarante-Heures de la semaine**

— o —

22 janvier, Saint-Gilbert — 24, Saint-Joachim. — 25, Char-ny. — 27, Couvent de la Congrégation de Notre-Dame, Saint-Roch de Québec.

## LETTRE DE N. T. S. P. PIE X

PAPE PAPE A DIVINE PROVIDENCE

à l'archevêque et aux évêques  
de la Pologne soumise à l'empire russe

*A nos vénérables Frères l'archevêque et les évêques  
de la Pologne Russe*

PIE X PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Ce peuple polonais, répandu dans tant de pays, dont la langue, les coutumes religieuses et la race même comportent tant de variété, Nous l'avons compris tout entier dans une affection dont nul d'entre vous, Nous en sommes sûr, n'ignore la profondeur et le caractère vraiment paternel qui la rend absolument égale pour tous. Si peu long qu'il ait encore été, dans tout le cours de Notre pontificat, Nous n'avons jusqu'à ce jour laissé échapper aucune occasion de donner de cette affection les témoignages les plus évidents. A tout Polonais, pèlerin de Rome, Nous avons procuré les plus grandes facilités d'audience, mais rappelez-vous plutôt avec quelle joie, avec quelle allégresse d'âme Nous avons accueilli l'an dernier les groupes pieux de vos fidèles qui étaient venus Nous rendre leurs hommages. Quelles douces paroles ne leur avons-Nous pas adressées ? Et récemment encore quel épanouissement ce fut pour Nous de pouvoir contempler l'élite de votre jeunesse scolaire et de pouvoir lui parler.

Du reste pour témoigner à votre peuple une si grande faveur, les motifs ne manquent pas. Ils sont au contraire des plus décisifs et des plus nombreux. Si l'on repasse en esprit l'histoire des siècles passés, on n'en trouve presque aucun qui ne soit plein de la gloire de la Pologne ; c'est en effet sans contredit à sa seule tenacité et à sa seule valeur qu'on a dû de voir enfin repoussés et rompus les assauts des ennemis du nom

chrétien, qui menaçaient la civilisation religieuse et profane de l'Europe. Ce sera l'éternelle gloire de vos aïeux d'avoir fait de leur poitrine le rempart héroïque du catholicisme ; aussi, après ces bouleversements, le nom de catholique et celui de Polonais sont-ils restés synonymes. Ces grands exemples de vos pères, Nous sommes persuadé qu'ils demeurent intacts, vivants et rajeunis chez leurs petits-fils de telle sorte que vous gardiez au siège apostolique la même fidélité et la même obéissance que vos pères et qu'ainsi se manifeste l'attachement étroit qui unit toujours la Pologne à la chaire de Saint-Pierre.

Cependant, suivant les très dures exigences des temps, Nous avons cru bon de tourner exclusivement Notre attention sur les Polonais, sujets de la Russie, qui Nous sont soumis, vénérables Frères, et de ne Nous adresser qu'à eux. Quel homme, en effet, reste insensible à leur malheureux sort ? Il Nous touche, Nous aussi, et, à combien plus forte raison, Nous, qui les comptons au nombre de Nos fils les plus chers.

C'est pourquoi Nous vous écrivons cette lettre, afin que par votre intermédiaire, tous vos fidèles sachent quels sont pour eux Nos sentiments ; afin que tous, par vos soins et par vos exhortations écoutent comme il convient vos paroles et qu'enfin apparaissent cette paix et cette concorde que les meilleurs d'entre vous se sont appliqués de toutes leurs forces, mais vainement jusqu'ici, à faire naître.

\* \* \*

Pour persuader les esprits de ce bienfait de la concorde et pour les y conduire, deux considérations ont, à Notre avis, une importance extrême, si l'on veut bien s'y arrêter : la grandeur des maux qui accablent votre peuple dans ce bouleversement, et la grandeur des devoirs qui incombent aussi bien aux fidèles qu'aux évêques pour les diminuer et les faire disparaître.

L'étude de chacun de ces maux, puisque Nous en parlons, demanderait plus de développement que ne le comporte Notre dessein. Le plus grave, celui qui est pour ainsi dire la source et l'origine de tous les autres, ce sont ces factions révolutionnaires qui sévissent partout et qui, nées pour renverser le droit et les lois, n'ont d'autre but dans toute leur propagande, dans tous leurs complots et dans toutes leurs audaces, que de s'emparer du peuple par la terreur et de le précipiter, pour

l'incalculable dommage de la société, aux pires excès. Il faut leur joindre, car elle est de même famille, la secte de ces gens qui, faisant étalage de l'amour de la patrie, amour peu raisonné, se déclarent les partisans du *radicalisme nationaliste*, comme ils l'appellent. Ce qu'ils veulent, c'est provoquer et entretenir les troubles politiques; aussi le peuple ému et aveuglé en arrive-t-il souvent à cette explosion de violence et de fureur qui fait reculer et empirer de jour en jour la condition de votre Pologne, dans des malheurs immérités.

Cependant, à la faveur du soulèvement des foules qui assure l'impunité aux audacieux, de détestables individus trouvent légitime et beau de mêler les choses divines et humaines, et commettent, des forfaits qui seraient en horreur même aux nations barbares; comme l'ont été, par exemple, récemment, pour citer des faits, ces massacres de juifs, réprouvés et maudits par la loi évangélique, qui commande l'amour de tous les hommes, sans distinction. Et cependant qu'une criminelle insolence, trop sûre d'elle-même, conçoit et exécute de tels forfaits, quelle puissance voit-on se lever, quelle action se déployer pour y résister? Certes, les gens de bien ne manquent pas: ils constituent la majorité, l'immense majorité du peuple polonais. Mais, saisis de je ne sais quelle mélancolie, qui tue en eux le désir et l'attente d'un meilleur état de choses, ils semblent avoir déposé les armes; ils se contentent de se lamenter et ne songent à rien de ce qui pourrait apporter un remède efficace à de si grands maux.

Sans doute ces plaintes sont justes, de tout Notre cœur Nous y mêlons Nos plaintes et Nos larmes. Il faut pourtant bien se convaincre de l'inutilité de ces plaintes, si tous les Polonais de la Pologne russe ne s'unissent et ne consacrent tout leur esprit et toutes leurs forces à réparer les dommages causés par la violence des fauteurs de révolte à l'ordre religieux, politique et social. Lorsque l'antique foi de la Pologne, vénérables Frères, et tant de travaux supportés pour la cause sacrée de la religion Nous reviennent à l'esprit, et que Nous considérons ce renversement de choses dans votre condition actuelle, ces courageuses paroles se présentent d'elles-mêmes à Notre pensée que Mathathias mourant adressait à ses fils: « Maintenant règne l'orgueil et sévit le châtement, c'est un

temps de ruine et d'ardente colère ; maintenant donc, ô mes fils, déployez votre zèle pour la loi et donnez vos vies pour l'alliance de vos pères. Souvenez-vous des œuvres que vos pères ont accomplies de leur temps et vous recevrez un nom et une gloire immortelle (1). »

Mais pour que Notre exhortation obtienne un heureux résultat, il faut que vous considériez attentivement les moyens dont vous pouvez disposer pour votre entreprise. Nous n'irons pas les chercher ailleurs que dans les obligations auxquelles chacun de vous est astreint. Le premier de ces devoirs est que cette religion catholique, professée, grâce à Dieu, par les Polonais depuis les plus lointaines générations, soit toujours estimée chez vous comme elle le mérite et placée avant toute autre préoccupation. — Et cela exige naturellement qu'ils ne la professent non seulement par la parole et le langage, mais qu'ils en réalisent l'accomplissement véritable par les œuvres. Or c'est un des commandements de cette très sainte religion du Christ que nous ne nous laissions jamais entraîner au désordre des sentiments mais que nous les soumettions à l'empire vigoureux d'une saine raison. C'est pourquoi il est défendu à tous les catholiques quels qu'ils soient de faire partie de ces factions ennemies de la loi divine. Ils n'en sont pas pour autant excusés s'ils agissent dans un but d'utilité humaine. Car la doctrine catholique est là de nouveau pour nous avertir qu'il faut préférer la conquête des biens éternels à celle de tous les avantages passagers du temps, selon la parole du Seigneur : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme (2) ? »

De ce principe sort la conséquence suivante : au milieu des transformations et des bouleversements auxquels l'empire russe est actuellement en proie, et en même temps la partie de la Pologne soumise à la Russie, c'est le devoir des catholiques de se maintenir dans la paix et dans l'ordre. Tous aimeront, à ce propos, à se rappeler les instructions que Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, vous adressait le 19 mars 1894 :

(1) I MACH., II, 49 sq.

(2) MATH., XVI, 26.

« Les sujets doivent toujours respect et fidélité à leurs princes, comme à Dieu même qui règne par leur intermédiaire, ils doivent leur obéir, non seulement par crainte, mais par conscience (1), pour eux ils doivent prier, supplier, conjurer Dieu et lui rendre grâces (2), ils doivent observer l'ordre civil qui est saint, ils doivent s'abstenir de tous les complots des sectes malfaisantes et éviter toute sédition, ils doivent contribuer de toutes leurs forces au maintien de la paix dans la justice. »

Or, pour que les catholiques non seulement aiment ardemment et appellent de leurs vœux le calme et la paix, mais encore, comme c'est leur devoir, les hâtent de leur énergie et les sauvegardent une fois obtenus, il leur est absolument nécessaire, suivant en cela les exemples des hommes de trouble, de se grouper dans des associations et des réunions, où, mettant en commun leurs idées et leurs efforts, ils combattent avec efficacité pour la religion et la patrie. Le but de telles associations doit être surtout d'empêcher entièrement ces cessations organisées du travail (grèves) qui désormais sont fréquentes et causent un énorme dommage au bien public. Mais pour faire disparaître absolument ces grèves, qu'ils s'appliquent en toute sincérité à soulager les besoins de l'âme aussi bien que ceux du corps des travailleurs et des propriétaires. Sur ce sujet, il faut louer le discours qu'à la fin de juin dernier, Notre vénérable frère l'archevêque de Varsovie a adressé aux patrons et aux travailleurs. Nous prions et supplions tous les Polonais d'accepter avec joie son exhortation qui est la Nôtre. Que tous veillent à ce que la patrie ne subisse pas plus longtemps de dommage. Et pour qu'il n'en soit pas ainsi, qu'il n'y ait personne parmi vous, qui selon le précepte du Christ Sauveur, par la pratique et la défense sincère de la justice et de la charité, ne travaille avec beaucoup de zèle à améliorer la situation de la société.



Il est une chose que Nous jugeons digne d'une particulière attention de la part des catholiques. Les hommes, en effet, ne pouvant devenir vraiment bons et utiles à leur pays que s'ils

(1) I ROM., XIII, 5.

(2) TIM., II, 1-2.

ont été honnêtement et bien élevés dès leur enfance, c'est un devoir commun, à tous, par quelque façon que les lois le permettent, de s'efforcer et de faire en sorte que, pour les jeunes gens catholiques s'ouvrent des écoles où leur soient enseignés les principes catholiques et les bonnes mœurs. Sur ce point, Nos vénérables Frères, Nous voulons de nouveau exciter le zèle éprouvé que Nous vous connaissons. C'est à vous, en effet, en même temps qu'aux parents, qu'incombent cette charge et ce devoir de veiller à l'éducation chrétienne des enfants. Mais ici, puisque Nous en sommes à parler des écoles, Nous ne pouvons Nous empêcher de conseiller avec énergie aux jeunes gens qui s'adonnent aux études de ne pas faire grève pour des motifs politiques. Beaucoup et de graves inconvénients tant privés que publics peuvent venir de cette abstention, comme Notre vénérable frère, l'archevêque de Varsovie, l'a déjà bien montré.

Pour que cependant ce que Nous avons exposé jusqu'ici ne manque pas d'effet, il reste, Nos vénérables Frères, et c'est là votre part, il reste qu'avec tout votre zèle et tous vos efforts vous vous appliquiez à bien former le jeune clergé. Le salut du peuple, en effet, dépend en grande partie du prêtre. Mais maintenant que les temps sont si troublés, il est besoin de prêtres distingués par la pureté de leur doctrine et la sainteté de leur vie, d'une telle noblesse et d'une telle fermeté d'âme que, sans écouter la chair et le sang, ils soient prêts à tout mépriser et à tout souffrir pour le Christ.

Enfin, avant de finir, Nous voulons louer la bonté de votre très puissant empereur dont Nous avons éprouvé l'amitié à Notre égard, d'avoir, par un édit du 30 avril dernier, assuré aux peuples ses sujets la liberté de conscience. Cette concession, qui a réjoui tous les cœurs, a été confirmée et amplifiée par un nouvel édit du 30 octobre. Il faut que vous, Nos vénérables Frères, vous mettiez toutes vos ressources et tout votre zèle à aider ceux qui, de leur propre volonté et de leur plein gré, veulent passer à la communion catholique.

\* \* \*

Il ne s'agit point là d'une question politique, mais seulement du salut des âmes. C'est donc le droit et le devoir des évêques de prescrire les règles que devra suivre le clergé dans l'admis-

sion à notre communion de ceux qui librement le voudront. Ces règles, vénérables Frères, Nous voulons que vous les portiez après vous être concertés et d'un commun accord ; si bien que dans tous les diocèses, il n'y ait qu'une seule et même façon d'agir. À mesure qu'augmentera la multitude des fidèles, le Seigneur enverra certainement des ouvriers pour sa moisson. Pendant ce temps, Nous exhortons Nos très chers fils, les prêtres de vos diocèses, à ne pas se lasser d'un labeur double peut-être. Ils se souviendront qu'ils coopèrent avec Dieu à la plus divine de ses œuvres, au salut des âmes.

Au reste, Nous exhortons tout le monde à s'acquitter sans protestation et avec exactitude de l'impôt, comme d'un devoir civique, à cette seule fin que la Pologne obéissant à l'empire russe se trouve dans une situation plus prospère toujours. Pour qu'il en soit ainsi vous ne manquerez jamais auprès du très puissant empereur, de Notre concours comme de celui du Père très aimant de votre Pologne. Garantie des faveurs divines et gage de Notre amour particulier pour vous Nous donnons de tout cœur dans le Seigneur, la bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, à votre clergé et à vos peuples.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 3 décembre 1905, la troisième année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

— o —

### Au Mont Saint-Louis

Le 11 janvier, nous avons eu le plaisir d'assister à une séance dramatique donnée au Mont-Saint-Louis, Montréal, comme réception à l'honorable M. Gouin, premier ministre de la province de Québec.

C'était la première fois que nous faisons connaissance avec la grande institution de haut enseignement primaire, fondée et dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. Tout ce que nous y avons vu et entendu n'a fait que confirmer ce que nous en pensions. Le directeur, Fr. Symphorien, avait composé lui-même, en vers de belle allure, le grand drame patriotique *Montcalm*, que les élèves ont représenté avec un beau succès. L'Harmonie du Mont-Saint-Louis a fait d'excellente musique.



Et les cadets, les fameux et charmants cadets du Mont Saint-Louis, ont exécuté avec une merveilleuse précision des exercices militaires très compliqués.

En réponse à l'adresse des élèves, le premier ministre a rendu un bel hommage au dévouement et aux talents des Frères, qu'il a chaleureusement remerciés du bien qu'ils ont fait et qu'ils font en notre pays. Par des applaudissements enthousiastes, l'auditoire a ratifié un témoignage si justifié et donné par une voix si autorisée. Et nous, comme nous étions heureux de voir reconnaître de façon si éclatante le mérite des maîtres de notre enfance.

---

### Au Manitoba

---

Il y a quelques semaines, nous avons publié quelques passages d'une lettre reçue d'un correspondant manitobain, qui exprimait de fortes alarmes sur l'aggravation probable de la tyrannie scolaire sous laquelle gémissent toujours les catholiques du Manitoba.

Le *Manitoba* du 10 janvier trouve ces appréhensions trop pessimistes ; il est au contraire d'avis que le gouvernement Roblin « saura mériter, comme par le passé, l'appui des esprits bien pensants de la Province. »

Nous ne demandons pas mieux, assurément, que d'en croire, là-dessus, notre confrère de Saint-Boniface, et de partager la confiance qui l'anime. Il est bien mieux placé que nous, et que même notre correspondant, probablement, pour juger exactement la situation. Espérons donc, avec lui, que le gouvernement manitobain évitera de restreindre encore les droits scolaires déjà si réduits de nos compatriotes et coreligionnaires du Manitoba.

---

### La mère de Lamartine

---

Le célèbre poète de Lamartine a écrit de sa mère :

« Je l'ai vue souvent assise, debout ou à genoux au chevet des grabats des pauvres mourants, essuyer de ses mains la sueur froide qui perlait sur leur visage, les retourner sur leurs couvertures, leur suggérer des pensées chrétiennes, leur réciter les prières des derniers moments, et attendre patiemment des heures entières que leur âme eût passé à Dieu au son de sa douce voix. »

La mère de Lamartine nous donne à tous un grand exemple.

Il n'est point, en effet, d'*œuvre de charité plus importante* que celle d'assister chrétiennement les mourants

## Les évêques et les élections en Angleterre

— o —

Le *Tablet* publie la lettre suivante des évêques catholiques d'Angleterre et du pays de Galles, qui a dû être lue dans toutes les églises :

Cher Révérend Père,

Comme vous le savez, des élections générales pour le Parlement vont avoir lieu dans quelques semaines. Cela ne fait pas partie des fonctions pastorales des évêques d'intervenir dans ce qu'on appelle généralement la politique. Mais, de temps en temps, des questions se lèvent qui sont si intimement liées avec le principe religieux qu'elles ne peuvent être passées sous silence par les autorités de l'Eglise. Parmi ces questions est celle de l'éducation religieuse. Sur ce sujet, les évêques ont fréquemment, et en particulier dans une circulaire collective publiée en août dernier, exprimé leurs pensées, donné des instructions et adressé des exhortations aux fidèles. En vue des élections prochaines, ils désirent donner à leurs ouailles l'aide qu'ils peuvent. Dans ce but, ils ont imaginé la question suivante qu'ils recommandent de poser aux candidats au Parlement : « Vous opposerez-vous, si vous êtes élu, à toute entrave au droit des parents catholiques, ainsi qu'il est maintenant garanti par la loi, d'avoir leurs enfants élevés dans les écoles primaires du pays, conformément à leurs convictions religieuses ? » Selon la réponse reçue, les catholiques pourront distinguer avec plus ou moins de sécurité les amis de l'éducation catholique de ses adversaires.

Les évêques, bien qu'ils reconnaissent amplement la complexité des nombreuses questions mises sous les yeux des électeurs et les difficultés pour une décision de leur part dans beaucoup de cas, ont toute confiance que ceux de leurs fidèles qui ont le droit et le devoir de voter, l'exerceront selon les convictions de leurs consciences et de la façon qu'il sentiront la plus favorable à la cause sacrée de l'éducation religieuse de leurs enfants. Pour la même cause, les évêques ordonnent que la collecte, etc., *De Spiritu Sancto* soit ajoutée à la sainte messe toutes les fois que les rubriques le permettent, jusqu'à ce que les élections générales aient eu lieu.

Priant Dieu de bénir vous et votre troupeau, je suis votre dévot serviteur en le Christ.

† FRANCIS, archevêque de Westminster  
(Au nom des évêques de la province)

---

### L'Épiscopat et la séparation

---

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a adressé aux catholiques de son diocèse la fière protestation suivante que publient les *Annales religieuses* d'Orléans :

Aux catholiques du diocèse d'Orléans.

Orléans, jeudi 7 décembre 1905.

Chers frères et amis,

La loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat fut votée hier par MM. les sénateurs.

Votée par la Chambre des Députés, avant les vacances parlementaires, votée par le Sénat, elle sera proposée à la signature du président de la République, et promulguée l'un de ces jours ; — à moins que ce ne soit déjà fait, à l'heure même où j'écris. En pareille matière, il importe certes de ne pas perdre de temps... Si l'on allait contrister les impatiences qui attendent !

J'ai écrit, j'ai parlé contre cette loi tant qu'elle ne fut qu'un projet. Je ne retire ni une des paroles que j'ai prononcées, ni une des lignes que j'ai écrites, maintenant qu'elle est un fait accompli.

Bien plus, évêque, homme, citoyen, je proteste fermement contre elle ; et c'est à vous, à vous, mes frères et mes amis, atteints comme moi, foulés comme moi, maltraités comme moi — oui, atteints, foulés, maltraités, quoi qu'en aient prétendu des illusionnés ou des intéressés — c'est à vous, dis-je, que j'adresse ma protestation.

Depuis dix ou quinze ans, notre pays, qui mérite mieux, voit un spectacle que nul autre dans le monde civilisé ne supporterait, ni n'a supporté : la majorité de ses représentants

semble avoir pour intérêt suprême de guerroyer contre Dieu et Notre Seigneur Jésus-Christ.

Que la dette publique augmente ; que les rouages administratifs s'embrouillent ; que la défense nationale soit négligée ; que notre clientèle d'Orient se tourne vers l'Italie ou l'Allemagne : que leur importe ?

Ne suffit-il pas à leur bonheur et à leur gloire d'avoir chassé les Frères enseignants et les Sœurs enseignantes de leurs humbles chaires ; d'avoir laïcisé les hôpitaux et proscrit du lit des malades les sourires de la Foi ; d'avoir ouvert les chemins de l'exil aux religieux et aux religieuses ; d'avoir rayé le nom de Dieu et celui du Christ des livres scolaires : surtout, car ce fut le triomphant effort, n'est-ce pas ? d'avoir un jour de Vendredi-Saint décroché le Christ des prétoires ? . . .

La loi de séparation n'est que l'épisode le plus récent de cette longue et laide guerre. Il n'est pas le dernier.

Dieu et Jésus-Christ hors de la vie sociale, voilà ce que signifient ces actes ; voilà leur fond, et comme leur verbe doctrinal. Et bien ! nous qui enseignons que Dieu a des droits sur les sociétés comme sur les individus ; nous qui savons, pour l'avoir recueilli de l'Histoire et des Ecritures, que les sociétés posées en dehors de Lui ou contre Lui se désagrègent ; nous déclarons criminels les hommes qui poussent avec furie les entreprises de l'athéisme, et nous trouvons à plaindre le peuple qui les supporte.

Qui méprise Dieu se soucie rarement des droits de l'homme.

Une fois de plus les auteurs responsables de la loi auront prouvé la valeur de cet aphorisme.

Un traité avait été signé entre deux puissances, la puissance civile et la puissance religieuse. Ils l'ont déchiré sans daigner même prononcer le nom du Pape, excepté pour l'outrager.

Leurs ancêtres de la grande Révolution, en attribuant les biens de l'Eglise au domaine national, avaient solennellement promis de rétribuer les ministres du culte. Ils ont fait faillite à l'engagement.

Ils se sont joué du suffrage universel. S'il est une question sur laquelle il dût être consulté, c'était celle de la séparation ou de la non-séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ils ont déclaré

qu'ils mettraient le suffrage universel en face du fait accompli. On le consultera après coup! ont-ils dit. Est-ce de l'inconscience? Est-ce de l'impertinence? Qu'il soit choisi!

Ils ont méprisé la plainte des milliers d'ouvriers et des industriels frappés dans leurs intérêts, et perdant leur gagne-pain.

Ils se sont refusé à eux-mêmes les garanties de sagesse et de pondération que leur conseillait leur propre règlement. Les lois importantes sont soumises généralement à une triple délibération. Délibérer trois fois, c'est se garder des imperfections, des incohérences peut-être, des entraînements à coup sûr, de la délibération unique.

A ceux que j'appelle les auteurs responsables de la loi, c'eût été trop demander que demander ces délais. Que la loi soit bizarre et mal venue, qu'elle ait tous les caractères d'une loi de circonstance et de passion, il leur a peu importé. On a voulu faire rapidement; comme on fait, semble-t-il, une mauvaise action.

Et maintenant, quel est le lendemain qui nous attend? quel sera « le demain » de l'Eglise de France?

Je ne parle pas de son « demain » matériel. Un jour, je vous entretiendrai de cela. Je parle de son « demain légal », de son demain en face de la loi.

J'entends bien des voix très éloquentes et très respectées qui nous disent: quelque spoliée, quelque meurtrie que soit l'Eglise de France, qu'elle fasse l'essai loyal de la loi.

D'accord. Pour le bien du pays, l'Eglise de France a su et saurait encore s'imposer des sacrifices. Mais ces mêmes voix très éloquentes et très respectées, peuvent-elles nous affirmer que l'Etat, de son côté, veut faire l'essai loyal de la loi?

N'a-t-on pas écouté certains discours et lu quelques articles?

Une loi délibérée, rédigée comme le fut la loi de Séparation, nous offre-t-elle quelques garanties? Surtout, ferme-t-elle la crise religieuse ou la proroge-t-elle?

Je le dis pour l'avoir étudiée de très près; cette loi est pleine de surprises.

Quand ma plume écrit: surprises, ma pensée dicte: pièges.

En tout cas, nous ne tenterions évidemment l'essai loyal que s'il nous était possible.

Or, — même en laissant de côté un certain nombre de problèmes très graves, tel, par exemple, que celui de notre indépendance absolue dans la nomination des évêques et des curés, problèmes sur lesquels l'Etat paraît encore cacher sa pensée, — l'essai loyal ne nous serait possible, dis-je, que si nous pouvions baptiser les associations cultuelles.

Nous ne les baptiserons qu'en dressant des statuts nettement catholiques.

On comprend que, *s'il convient jamais de faire ainsi*, nous saurons les rédiger, nous évêques.

Mais, seraient-ils acceptés ?

S'il n'étaient pas acceptés, nous nous souviendrions des leçons de nos pères.

Je suis, chers frères et amis, votre humble et dévoué serviteur.

† STANISLAS-XAVIER TOUCHET.

### A la jeunesse catholique

Nous lisons dans un discours à la jeunesse catholique, prononcé à Roubaix par M. le vicaire général Lobbedey :

« Serait-il vrai, jeunes gens, qu'il faille s'accoutumer sur la terre à voir l'injustice triomphante ? Serait-il vrai qu'il y faille subir en silence et avec résignation les attentats du crime et les abus de la force contre la vertu opprimée ? Serait-il vrai qu'il faille la voir passer cette injustice altière, forte, armée, implacable, méprisant nos douleurs, répondant à nos plaintes par un sourire d'airain, couvrant d'un dédain haineux les prières de l'innocence et les protestations du droit, écrasant de son pied de fer ce qui est juste, saint, honnête, sacré ? tout cela se vérifierait peut-être. Vous, Jeunesse catholique, vous ne le permettez pas. Encore une fois, levez-vous et combattez.

Moi quand j'ai vu le mal debout sur mon chemin  
J'y marche le front haut et la hache à la main...

..... Jeunes gens, qu'elle demeure inconnue, la Confrérie des Bras croisés ou des Saules pleureurs ! Voulez-vous

mener une de ces existences infécondes et coupables que dépeignait naguère un jeune écrivain, sous ce titre à forte antithèse : « Les vies mortes. » Voulez-vous un jour sur votre marbre voir cette brève mais suggestive épitaphe :

—  
Ci-git Antoine repose  
Il ne fit jamais autre chose.

... Votre force, votre vertu peuvent aisément s'exercer au bénéfice de votre prochain. Que de théâtres pour un zèle toujours en éveil ! Soyez journalistes, conférenciers, propagateurs industriels de la bonne presse, actifs et patients promoteurs de réunions, de patronages, de mutualités et de syndicats, sergents recruteurs de disciples aux saines idées. Courir en tenant les coudes serrés, n'est-ce pas le secret des élans, des charges irrésistibles ? Ainsi parle Jules César, quand il raconte comment à Pharsale il triomphe de son rival Pompée, et, en fait de tactique, qui pourrait récuser la compétence de l'illustre Romain ? Donc pas d'escarmouches inutiles ou dangereuses, pas d'attaques isolées et téméraires ! Gardez-vous surtout de ce qu'on a appelé « la pulvérisation des efforts. »...

— o —  
**Ce que veulent les Francs-Maçons**  
— o —

La loge franc-maçonnique *la Semeuse*, de Paris, vient d'émettre les vœux suivants :

1° Que soient supprimés des livres de l'enseignement primaire :

I. Le nom de Dieu ;

II. Toute approbation ou critique d'une doctrine économique quelconque ;

III. Toute affirmation ou négation concernant une interprétation plus ou moins étroite de l'idée de patrie.

2° Que ne soient plus employés dans les écoles, lycées ou collèges que des livres dont toutes ces mentions seraient absentes.

3° Qu'interdiction enfin soit faite aux membres du corps enseignant, et sous peine de mesures disciplinaires, de professer l'une quelconque de ces trois questions.

Ainsi donc, nos francs-maçons exigent que les élèves des collèges et des écoles laïques n'aient désormais entre les mains que des livres d'où le nom de Dieu et le nom de la France soit exclu ; par conséquent, la franc-maçonnerie met, *ipso facto*, à l'index tous les auteurs classiques du XVII<sup>e</sup>, du XVIII<sup>e</sup>, du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus de Bossuet, plus de Fénelon, plus de Racine, plus de Pascal, plus de Victor Hugo, plus de Lamartine. Quels sont les ouvrages qui jouiront de l'*imprimatur* de la secte ?

Au premier abord, nos lecteurs seront certainement tentés de sourire des prétentions de la loge. Nous voudrions bien nous-mêmes partager cette gaieté. Une cruelle expérience nous a malheureusement appris que tous les vœux maçonniques, après avoir au début provoqué nos risées, finissent par passer dans les lois.

Une preuve nouvelle de la conclusion que nous venons de donner ci-dessus :

Le bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique vient de publier les nouveaux programmes d'enseignement des Ecoles normales primaires, celles où se forment les futurs instituteurs et institutrices de l'Etat ; or, paraît-il, la grande nouveauté des ces programmes, c'est la suppression définitive et complète de la partie de la morale qui concerne les devoirs de l'homme envers Dieu.

L'article « sanctions de la morale » y est également supprimé ; donc, dans le nouvel enseignement des Ecoles normales primaires, il ne sera plus du tout question de Dieu, d'âme, et de vie future, pas même de cause première ni d'Être suprême.

(*Voix de N.-D. de Chartres.*)

### Bibliographie

— Nos remerciements à la Maison Toussaint et Cie, fabricants et marchands de vins (194, rue St-Paul, Québec) pour l'envoi d'un exemplaire du joli calendrier pour 1906 qu'elle a publié.

*N'aggravons pas nos peines présentes, en nous préoccupant inutilement de maux qui peut-être ne nous arriveront jamais.*

Aimons notre foyer, notre famille, notre situation, notre état quel que modeste qu'il soit.